



Le régime Destination: Canada offre une assurance de soins médicaux d'urgence pour les touristes étrangers visitant le Canada, les nouveaux résidents permanents ou les citoyens canadiens de retour au pays.

Ce sommaire des prestations est à titre informatif seulement. Veuillez consulter le libellé de police pour connaître tous les détails de l'assurance, les limitations et les exclusions.

Cette assurance est conçue pour vous protéger contre les pertes subies à la suite de circonstances soudaines, inattendues et imprévisibles. Veuillez lire et comprendre votre police puisque votre assurance est assujettie à certaines limitations et exclusions.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS

Montant d'assurance maximum	10 000 \$ - 25 000 \$ - 50 000 \$ - 100 000 \$ - 150 000 \$ ou 300 000 \$
Soins hospitaliers d'urgence	Hospitalisation en chambre semi-privée
Soins médicaux d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Services médicaux, chirurgicaux ou anesthésiques • Tests de laboratoire et radiographies à des fins de diagnostic • Service ambulancier local agréé aérien, terrestre ou maritime vers l'hôpital le plus proche • Services privés d'un infirmier autorisé, à concurrence de 10 000 \$ • Location d'équipement médical
Médicaments d'ordonnance	Jusqu'à 1 000\$, à concurrence d'une provision unique de 30 jours par ordonnance
Services professionnels	Services d'un physiothérapeute, d'un chiropraticien, d'un ostéopathe, d'un podologue ou d'un podiatre sur la recommandation du médecin traitant, à concurrence de 500 \$ par praticien pour des traitements dispensés en consultation externe
Transport médical d'urgence / Retour à la maison	Sur approbation préalable de Zurich Travel Assist
Transport de membres de la famille	Jusqu'à 3 000 \$ pour le transport d'un membre de la famille ou d'un ami proche et jusqu'à 1 000 \$ pour les repas et l'hébergement
Visites de suivi	Jusqu'à 3 000 \$, sur approbation préalable de Zurich Travel Assist
Soins dentaires à la suite d'un accident	Jusqu'à 3 000 \$ pour un traitement d'urgence à la suite d'un coup accidentel au visage
Services dentaires d'urgence	Jusqu'à 500 \$ pour un traitement analgésique dentaire immédiat
Repas et hébergement	Jusqu'à 150 \$ par jour, à concurrence de 1 500 \$ en cas d'hospitalisation
Retour d'urgence au domicile	Jusqu'à 3 000 \$ pour les frais supplémentaires pour le transport aller seulement en économie
Rapatriement de la dépouille mortelle	Jusqu'à 10 000 \$ pour le rapatriement de la dépouille ou jusqu'à 4 000 \$ pour l'incinération ou l'inhumation à l'endroit du décès
Décès et mutilation par accident	À concurrence du montant d'assurance maximum, sans dépasser 150 000 \$, pour la perte de la vie, d'un membre ou de la vue résultant d'une blessure accidentelle
Accident d'avion	À concurrence d'un montant d'assurance maximum de 50 000 \$
Voyage secondaire à l'extérieur du Canada	Jusqu'à concurrence du maximum de la somme assurée choisie lorsque la majorité de la période de couverture s'effectue au Canada (au moins 51% du voyage)
États de santé préexistants	<p>0 à 59 ans Option 1 : assurés si stables pendant les 90 jours précédant la date d'entrée en vigueur Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p>60 à 69 ans Option 1 : assurés si stables pendant les 120 jours précédant la date d'entrée en vigueur Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p>70 à 79 ans Option 1 : assurés si stables pendant les 180 jours précédant la date d'entrée en vigueur Option 2 : tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p> <p>80 ans et plus Tous les états de santé préexistants seront exclus de l'assurance</p>
Période d'attente	<p>Si l'assurance est souscrite avant la date de votre arrivée au Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la période d'attente ne s'applique pas. <p>Si l'assurance est souscrite à tout moment après votre arrivée au Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une période d'attente de 48 heures s'applique si vous avez souscrit à l'assurance dans les 30 jours suivant votre arrivée au Canada. • 10 jours après votre date d'entrée en vigueur si vous avez souscrit l'assurance plus de 30 jours après votre arrivée au Canada. <p>La période d'attente pourrait ne pas s'appliquer si vous avez déjà une couverture au moment de l'achat.</p>

Assurance établie par : Zurich Compagnie d'Assurances SA (Direction canadienne).

La gestion des demandes de règlement et les services d'assistance sont fournis par : Zurich a désigné Protection mondiale de voyage Canada Inc., exerçant ses activités sous le nom « Zurich Travel Assist », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre de cette police.

L'assurance est administrée et distribuée par : Le Groupe Destination : Voyage Inc.